

PLAN D' ACTIONS

RENFORCEMENT DE LA POPULATION DE *SEDUM RUBENS* DANS LA VALLEE DU RUPT DE MAD



CONTEXTE DE L'OPERATION

Le **Parc naturel régional de Lorraine** est un **territoire classé** par la qualité de ses **paysages** et de son **patrimoine naturel et culturel**. La Plaine de la Woëvre et le pays des Étangs, les Côtes de Meuse et de Moselle, la Vallée de la Seille sont les principales unités géographiques dans ce périmètre protégé regroupant les secteurs les plus remarquables de la Lorraine hors massif des Vosges. Afin de préserver et mettre en valeur les richesses du Parc, un **Syndicat mixte** met en place, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions guidées par la **Charte**, véritable projet de territoire durable à l'horizon de 2030.

Parmi les éléments patrimoniaux du Parc naturel régional de Lorraine il y a les **murs en pierre sèche**. Ce sont des constructions composées uniquement de pierres, sans utilisation d'aucun liant. Dans cette région, les murs en pierre sèche se localisent notamment dans les **côteaux calcaires** qui avaient accueilli historiquement la culture de la **vigne**. Afin d'accéder aux terrains pentus, des murs avaient été érigés pour soutenir les chemins agricoles. Aujourd'hui ces constructions souffrent une **dégradation généralisée**, parallèle à l'abandon et à l'enfrichement des côteaux. Pourtant, les murs en pierre sèche sont des témoins d'un **savoir-faire** vernaculaire et **enrichissent les paysages** en mettant en valeur la géologie locale. Du point de vue de la faune et de la flore, les murs en pierre sèche gardent également un intérêt. D'une part, l'existence d'interstices non jointoyés entre les pierres favorise la présence de nombreux **petits animaux** souhaitant s'abriter, notamment des reptiles. De l'autre, l'exposition généralement ensoleillée des murs, l'absorption et la diffusion de la chaleur par les pierres et la pénurie d'eau et de sol attirent des espèces de **plantes thermophiles et xérophiles**. C'est le cas du *Sedum rubens*, orpin rougeâtre, présent dans un mur du Parc.

Afin d'inverser la tendance de disparition des murs en pierre sèche, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine s'est associé à des structures françaises, wallonnes et luxembourgeoises dans le

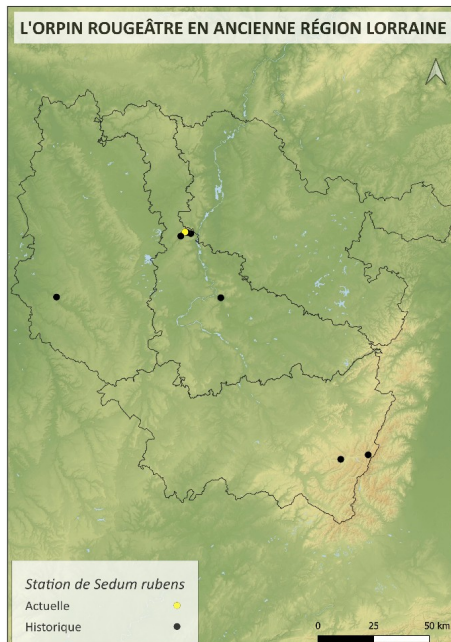


Pierre sèche Trockenmauern

cadre d'un **projet européen de coopération transfrontalière INTERREG VA** nommé « **Pierre sèche dans la Grande Région** ». Ce projet s'étendant de 2016 à 2021 déploie tout un ensemble d'actions pour la préservation et la valorisation de la pierre sèche : inventaires, restauration de murs, formations, animations aux écoles... Aussi, dans le cadre de deux stages, deux inventaires floristiques dans les murs en pierre sèche ont été effectués. Une dernière **action en lien avec la biodiversité** est prévue par le projet. Elle consiste à **renforcer la population du *Sedum rubens***, dont une seule station est connue en Lorraine, celle localisée sur le mur en pierre sèche.

CARACTERISTIQUES GENERALES ET SITUATION DU *SEDUM RUBENS*

Le *Sedum rubens*, **orpin rougeâtre**, est une **plante annuelle thérophyte** du **genre *Sedum*** et de la **famille des *Crassulaceae***. Elle mesure entre 5 et 15 cm et possède des feuilles sessiles, cylindriques, rougeâtres à glauques, alternes, de 20 mm de long et 2 mm de large, environ. La floraison a lieu entre mai et juillet, les fleurs étant composées de 5 étamines et de 5 pétales acuminés de couleur rose clair avec une ligne médiane foncée. Peu compétitif et avare d'ensoleillement et de chaleur, le *Sedum rubens* croît principalement sur des sols pauvres et secs. Il a une tendance à coloniser **des roches, des pelouses et friches ouvertes, des carrières, des murs et des bords de chemins**. Ses habitats sont ainsi dynamiques, voire temporaires, et souvent d'origine anthropique.

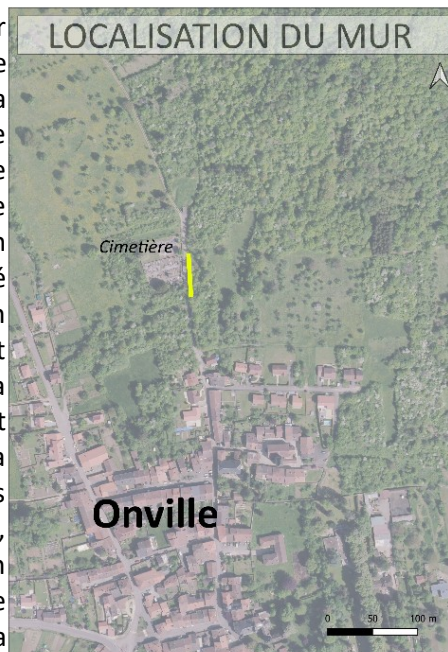


Le *Sedum rubens* est **principalement méditerranéen**, mais il se retrouve également dans des contrées plus septentrionales, à basse altitude et pas trop froides ou humides. Ainsi, il a historiquement été présent dans les vallées de la Saône, de la Moselle, de la Meuse moyenne ou du Rhin supérieur, régions où il a régressé pendant le dernier siècle. En **Lorraine**, plusieurs stations de *Sedum rubens* ont été recensées dans le passé, à Bouxières aux Dames, près de Nancy, dans les Vosges, dans les communes de Gérardmer et Le Valtin (Godfrin & Petitmengin 1909), et à Bar le Duc et dans la **Vallée du Rupt de Mad**, affluent de la Moselle, dans les communes de Waville, Bayonville et Vandelainville (Godron, 1883). Aujourd'hui, une seule station importante est connue à proximité du Rupt de Mad, dans le village d'Onville. Une nouvelle station mais d'un seul pied a été découverte en 2020 à Saint-Dié-des-Vosges. Les raisons de la **régression** de cette espèce en Lorraine n'ont pas été étudiées mais pourraient être liées à l'intensification de l'agriculture dans certains territoires et à la disparition massive de la vigne, habitat apprécié par l'orpin rougeâtre.

Si l'UICN classe le *Sedum rubens* dans la catégorie LC (préoccupation mineure) au niveau international, **en Lorraine, il est en danger critique (CR)** et à ce titre inclus dans l'Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale.

LA STATION DE *SEDUM RUBENS* À ONVILLE

La seule station lorraine connue d'orpin rougeâtre est située sur un **mur en pierre sèche** dans un **côteau** caractérisé par une **abondance passée du vignoble**. Plusieurs facteurs ont favorisé la présence multiséculaire de la vigne dans le secteur depuis le Moyen Âge jusqu'au siècle dernier. Il s'agit d'une côte orientée plein sud et avec une pente favorisant l'impact à tendance perpendiculaire des rayons solaires. En outre, la composition calcaire du sous-sol favorise le drainage et rend le terrain adapté à la culture de la vigne, inféodée aux milieux plutôt secs. A la fin du XIX^{ème} siècle, les côteaux de la vallée du Rupt de Mad ont subi une profonde transformation. À ce moment-là, le phylloxéra a ravagé le vignoble, puis l'exode rural et la Grande Guerre ont achevé la présence de cette culture millénaire, qui a laissé place à d'autres occupations du sol. Ainsi, les vergers, les prairies et les fraisiers ont couvert ces terrains pentus jusqu'aux années 60, période à partir de laquelle l'abandon de ces parcelles dans un contexte de mutation tertiaire de la société a eu comme conséquence l'**enfrichement** généralisé du côteau et la constitution de **boisements spontanés**.



Le mur en pierre sèche qui accueille le *Sedum rubens* se situe à 222 mètres d'altitude et est orienté à l'ouest. Il mesure environ 2 mètres de haut et 45 mètres de long. Longeant la Grande Rue d'Onville, à la sortie du village au nord et face au cimetière communal, le mur soutient trois parcelles privées, raison pour laquelle la construction est de propriété privée. Ces terrains ne sont plus entretenus ni cultivés depuis les années 70 et la succession écologique spontanée se traduit aujourd'hui par la constitution d'un jeune boisement de feuillus. Cela n'a pas été sans conséquence pour le mur, qui subit une **dégradation croissante** pouvant conduire à son éboulement dans le moyen, voire court terme. Les **racines des ligneux** environnants ont déstructuré fortement le mur, qui présente de nombreuses faiblesses. D'ailleurs, une section du mur a été cimentée, ce qui paraît montrer qu'un écoulement aurait déjà eu lieu. La population de *Sedum rubens* du mur n'est pas seulement remise en question par une future destruction du mur. **Le lierre**, présent dans une section de la construction, a une tendance à couvrir le parement du mur, ce qui peut entraîner la disparition future de la végétation herbacée, dont les orpins, privée d'accès à la lumière.

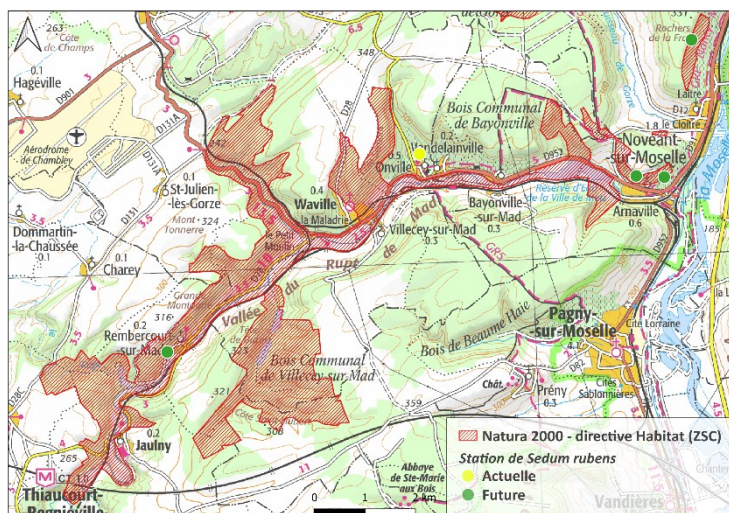
Le mur en question ne peut faire l'objet d'aucune opération de rénovation dans le cadre du projet INTERREG « Pierre sèche dans la Grande Région ». D'une part, étant de propriété privée, l'ouvrage ne peut pas bénéficier de travaux réalisés par des entreprises spécialisées lors de marchés publics. De l'autre, le mur ne peut non plus faire l'objet d'un chantier de formation ou d'assistance technique au propriétaire, puisque sa hauteur considérable rend risquée sa restauration par un public non professionnel. Le Parc envisage d'inciter les propriétaires du mur en question à entretenir la végétation en limitant son extension, mais même dans ce cas les **pathologies constructives du mur remettent en question sa pérennité et donc la pérennité du *Sedum rubens* en Lorraine.**

Lors d'un stage sur la flore des murs en pierre sèche réalisé en **2018** dans le cadre du projet INTERREG, un comptage des plants de *Sedum rubens* dans le mur d'Onville a été mené. Au total, **340 plants** ont été recensés, notamment concentrés sur le couronnement du mur (voir annexe). Aussi, 6 espèces de bryophytes et 26 autres espèces de plantes vasculaires y ont été identifiées (voir annexe), dont le *Sedum rupestre*.



PROPOSITION DE FUTURES STATIONS DE *SEDUM RUBENS*

Afin de pérenniser la présence du *Sedum rubens* en Lorraine, le Parc naturel régional de Lorraine souhaite renforcer la population actuelle grâce à l'introduction ou réintroduction de l'espèce dans **4 nouveaux sites**. Ces stations sont toutes situées dans le site **Natura 2000**, Zone Spéciale de Conservation, FR4100161 « **Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad** ». Ce pari s'explique, d'une part, par la présence d'une bonne partie des stations historiques lorraines d'orpin rougeâtre dans la vallée du Rupt de Mad. De l'autre, le choix d'un site Natura se justifie par la meilleure protection réglementaire et conventionnelle de ces habitats et également par le suivi qui pourra être réalisé du *Sedum rubens* grâce au dispositif de Natura 2000. Dans ce sens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine est gestionnaire de la ZSC « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad », élément qui représente un atout pour la pérennité de la présente démarche. À noter enfin que les 4 sites projetés se trouvent à l'intérieur de la sous-trame thermophile du Parc.



- **Le mur en pierre sèche du Chemin de Charey (Rembercourt sur Mad) :**

Il s'agit d'un mur communal qui soutient l'ancien chemin agricole reliant les villages de Rembercourt et de Charey et qui montait un coteau jadis couvert par la vigne. Une section de 45 mètres de long et d'une hauteur qui, depuis le niveau du sol, atteint progressivement les 2 mètres a fait l'objet de chantiers successifs de restauration par le Parc naturel régional de Lorraine depuis 2017, dans le cadre du projet INTERREG. À la suite de ces interventions, le parement du mur est dénué de toute végétation, au-delà de quelques mousses accrochées aux anciennes pierres réutilisées. Au pied du mur il y a un terrain en herbe régulièrement fauché par un agriculteur. Derrière le Chemin (également entretenu) s'étend un boisement spontané, vieux d'une centaine d'années, sur l'ensemble de la côte. Ce lieu choisi pour la réintroduction, à environ 250 mètres d'altitude, bénéficie d'un bon ensoleillement, exposé au sud-est. Le sous-sol, calcaire, date de l'étage géologique du Bajocien. Une convention de partenariat entre le Parc et la commune de Rembercourt sur Mad établit que cette dernière s'engage à entretenir l'ouvrage, sans l'utilisation de liant ou d'herbicide, et cela au moins jusqu'à la fin de validité de la Charte du Parc en 2030. A proximité de ce segment en pierre sèche existent d'autres murs avec des stades de colonisation végétale variables.

- **Les dalles du Rudemont (Arnaville) :**

Le site choisi est situé au cœur des pelouses calcaires du Rudemont, un ancien pâquis (terrain communal consacré au pâturage) d'Arnaville. Actuellement, ces prairies sont préservées grâce à la gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, l'objectif étant d'éviter le reboisement naturel de ce milieu pour garder les cortèges d'espèces thermophiles et xérophiles. Les pelouses du Rudemont sont un Espace Naturel Sensible du département de Meurthe-et-Moselle. Dans un secteur réduit de ce milieu ouvert, la roche mère affleure au point que le sol y est presque inexistant, laissant apparaître la sous-association phytosociologique de dalles. Il s'agit d'une formation très clairsemée avec des groupements d'Orpins relevant des *Sedo albi-Scleranthelea*. La végétation herbacée n'y est pas dominante et des mousses occupent une partie non négligeable de la surface. Les intempéries, déterminantes dans cet espace ouvert, venteux et à une certaine altitude, empêchent l'accumulation de matière organique indispensable au processus pédogénétique. Couvrant à peine quelques dizaines de mètres carrés, ce site privilégié pour la réintroduction est exposé sud, à une altitude de 280 m environ et localisé sur l'étage géologique calcaire du Bajocien.

Cela permettrait ici au *Sedum rubens* de retrouver sa place dans un espace naturel protégé.

- **Le mur en pierre sèche du Sentier des Boucerons (Arnaville) :**

Il s'agit d'un mur communal soutenant un ancien sentier d'usage agricole, aujourd'hui partiellement embroussaillé, qui reliait les villages d'Arnaville et de Novéant sur Moselle. Une section de 10 mètres de long et d'environ 1,50 mètres de hauteur a été rénovée par le Parc naturel régional de Lorraine lors de plusieurs chantiers réalisés dans le cadre du projet INTERREG. Comme conséquence, l'ancienne végétation herbacée pionnière installée sur ce tronçon a disparue. Le mur est situé à environ 220 mètres d'altitude, exposé sud-est et situé dans une zone à la limite entre les calcaires de l'étage géologique du Bajocien et les marnes du Toarcien. Au pied du mur, des parcelles de vigne, verger et prairie sont à date d'aujourd'hui entretenues et les terrains situés en haut du mur, derrière le Sentier font l'objet d'une culture

de noisetiers. Le coteau d'Arnaville était anciennement couvert par la vigne. A la première moitié du XXème siècle, cette culture a été remplacée par les fraisiers et les mirabelliers, puis, pendant les dernières décennies, bon nombre de ces parcelles pentues ont été abandonnées, laissant place aux différents stades de succession écologique naturelle. Récemment, la vigne fait son retour sur la côte entre Arnaville et Novéant, classée en AOP Vins de Moselle. Une démarche d'aménagement du foncier est en cours avec l'objectif de faciliter la réinstallation de la vigne. Le mur du Sentier des Boucerons, site identifié pour la réintroduction, se trouve à l'intérieur de cette zone et verra possiblement l'implantation de la vigne dans les prochaines années. Le mur en question a été identifié en tant qu'élément structurant du paysage et pourra être préservé. Par ailleurs, à l'occasion de la réalisation des travaux de restauration de celui-ci, le Parc et la commune d'Arnaville ont signé une convention de partenariat dans laquelle la commune s'engage à entretenir la construction sans utilisation de liant ou d'herbicide, et cela au moins jusqu'à la fin de validité de la Charte du Parc en 2030. A proximité de ce segment en pierre sèche existent d'autres murs avec des stades de colonisation végétale variables.

- **Les Rochers de la Frazé (Novéant sur Moselle) :**

Cet ensemble rocheux ne se situe pas proprement dans la vallée du Rupt de Mad, mais se place aux hauteurs d'un relief limité et érodé par la Gorzia à l'ouest et la Moselle à l'est. Les Rochers de la Frazé s'érigent comme un important affleurement de roche calcaire de l'étage géologique du Bajocien. Anciennement, ces falaises étaient entourées par des prairies entretenues par le bétail. A la deuxième moitié du XXème siècle, deux phénomènes ont provoqué la fermeture de ce milieu. D'une part, en haut des falaises, sur le plateau, des conifères ont été plantés à des fins d'exploitation forestière. De l'autre, au pied du rocher, les terres ont cessé d'être pâturées et la végétation a poussé jusqu'à la constitution de jeunes bois de feuillus aujourd'hui. Malgré cela, les strates supérieures des Rochers de la Frazé continuent à recevoir aisément le rayonnement solaire et le Parc réalise régulièrement des chantiers d'ouverture de milieu dans le secteur. Ainsi, des taxons associés aux milieux secs ou chauds sont toujours présents dans le site : *Aster amellus*, *Asplenium trichomanes*, *Lactuca perennis*, *Campanula rotundifolia*, *Helianthemum nummularium*, *Euphorbia cyparissias*, *Festuca lemanii*, *Poterium sanguisorba*... Ce lieu envisagé pour la réintroduction est à environ 300 mètres d'altitude et exposé est à tendance sud. L'ensemble des terrains est de propriété communale et préservé grâce à la gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et de chantiers mis en place par le Parc dans le cadre des actions Natura 2000.

Cela permettrait ici au *Sedum rubens* de retrouver sa place dans un espace naturel protégé.

METHODOLOGIE ET CALENDRIER DE L'OPERATION

Le principe est de préserver localement cette espèce mais également d'essayer de conforter ses populations dans la vallée du Rupt de Mad.

Pour ce faire 2 solutions existent, le prélèvement de graines ou le prélèvement de pieds.

Des expérimentations de germination menées au Jardin Botanique Jean-Marie Pelt de Nancy n'ont cependant pas été concluantes avec 0% de germination sur 10 ans. Nous pouvons en déduire que seule la germination en conditions naturelles peut être retenue.

Nous proposons donc 2 étapes pour renforcer les populations de *Sedum rubens* :

1/ le prélèvement et l'implantation de plans :

Un premier test consistera au prélèvement de 12 pieds (soit 3.5% de la population) qui seront réimplantés de manière égale sur les 4 sites précédemment décrits dont nous avons l'assurance de la pérennité (communale avec accord de la commune et délégation de gestion de l'espace réimplanté par le PnRL et le CENL voire le pôle lorrain du futur conservatoire botanique du Grand est pour le suivi scientifique)

Les prélèvements se feront au printemps, courant le mois de mai lorsque les plans sont encore jeunes et non encore fleuris ce qui garantira mieux l'installation racinaire et la reprise.

Les plans seront pris de manière dispersée sur le mur, lors d'une période pluvieuse afin de ne pas endommager les racines et immédiatement remis sur les sites prévus dans les mêmes conditions d'humidité pour une meilleure reprise.

Le prélèvement comprendra une partie du « micro sol » existant (mousse, poussière de terre...) voir une pierre entière si celle-ci était tombée au sol.

Les pieds seront enlevés à la pince entomologique permettant de passer sous les racines sans tout arracher.

Ils seront implantés dans des fissures ou aspérités de pierre le plus proche possible de leurs conditions de prélèvement. Les racines seront recouvertes de poussière de terre et de petits cailloux pour bien les stabiliser.

Pour 2 des 4 sites implantés, 2 « chassis » de protection en plexiglass seront mis en place. Il s'agira de plaques de plexiglass de 2 à 5mm d'épaisseur élevées de 20 à 30 cm des pieds, d'environ 30x30cm de côtés. Elles seront élevées et fixées par 4 tiges métalliques fines bien enfoncées dans le sol. Cela permettra aux plans de bien s'installer au niveau racinaire sans être perturbés par de fortes pluies (type orages). Ces plaques et leurs tiges support seront enlevées dès que sera constatée leur enracinement et leur bonne reprise lors des visites de suivis qui se dérouleront au moins une fois par semaine (et à chaque fois s'il y a intempérie pour les sites non protégés de cette manière afin d'en faire la comparaison.)

Chaque pied sera photographié avant arrachage et après implantation avec un numéro les identifiant et une description complémentaire de leur état (nombre de tiges, état des racines...).

2/ la récolte de graines et l'implantation de plans issus de leurs germination :

Il sera procédé à la récolte des graines (à redéfinir avec le pôle lorrain) de 20% des pieds existants au courant du mois de juin ou lorsqu'elles seront assez mures.

Le semis de 50 % des graines récolté se fera au jardin botanique de Nancy dans l'année et la réimplantation de 25% des semis qui auront germés sur le mur de prélèvement et les 25 % restant seront implantés sur les autres sites vus précédemment.

Le reste des semis est laissé en banques de graines au jardin Botanique pour enrichir un stock de sauvegarde de 50% mis de côté au départ (ceux-ci seront testés en germination à l'année n+1 puis n+2).

Il sera envisagé, en fonction des conditions météo de l'année, de prendre 10% de ce stock pour les semer de manière égale sur les 4 sites de réimplantations.

Des projets ont déjà eu lieu en Suisse sur cette espèce, voici quelques conseils de culture qui en sont extraits :

- Plantation peut se faire au printemps ou en automne.
- Reproduction par ensemencement dans un châssis maraîcher en automne, par boutures au début de l'été ou par division en printemps.
- Meilleur moment fin printemps, après derniers gels.
- Pas besoin d'enterrer, mais les plomber, tasser dans le sol.

L'entreprise qui sera recrutée pour mener à bien cette opération pourra bénéfiquement se rapprocher des opérateurs de ces projets :

- **Projets et contacts**
 - Plusieurs projets de protection, restauration et réintroduction à Ober-, Niederrohrdorf et Remetschwil dans le canton d'Argovie. Coordination: ERICH KESSLER, 5452 Oberrohrdorf.
 - Réintroduction de *Sedum rubens* dans le canton de Zurich. Contact: Dr. ANDREAS KEEL, Amt für Landschaft und Natur, Stampfenbachstr. 14, 8090 Zürich.

Nous demandons donc une dérogation permettant de prélever 12 pieds et 20% des graines des pieds existants cette année sur la station existante sur l'année 2021 ainsi que pour effectuer leur replantation jusqu'en 2023.

Pont à Mousson, le

Madame Marie-Pierre LAIGRE
Adjointe au chef de Service « Eau, biodiversité,
paysages »
DREAL Lorraine
2, rue Augustin FRESNEL - BP 95038
57071 METZ CEDEX 03

Dossier suivi par : Laurent Godé
Mission préservation et valorisation des espaces naturels
☎ 03.83.84.25.10 - laurent.gode@pnr-lorraine.com

Objet : formulaire Cerfa N° 13617*01

Madame,

Dans le cadre des missions du Parc naturel régional de Lorraine, la protection des espèces à enjeux est un axe fort.

C'est le cas du *Sedum rubens*, orpin rougeâtre, petite crassulacée présente dans un mur de pierres sèches du Parc pris en compte dans le cadre d'un projet européen de coopération transfrontalière INTERREG VA nommé « Pierre sèche dans la Grande Région ».

Si l'UICN classe le *Sedum rubens* dans la catégorie LC (préoccupation mineure) au niveau international, en Lorraine, il est en danger critique (CR) et à ce titre inclus dans l'*Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale*.

Une des 2 seules stations lorraines connues d'orpin rougeâtre est située sur un mur en pierre sèche dans un coteau caractérisé par une abondance passée du vignoble sur la commune de Onville.

Ce mur subit une dégradation croissante pouvant conduire à son éboulement dans le moyen, voire court terme. Les racines des ligneux environnants l'ont fortement déstructuré, d'ailleurs, une section du mur a été cimentée, ce qui paraît montrer qu'un écroulement aurait déjà eu lieu. La population de *Sedum rubens* du mur n'est pas seulement remise en question par une future destruction du mur mais aussi par un envahissement du lierre.

Ainsi, le Parc naturel régional de Lorraine souhaite renforcer et protéger la population actuelle grâce à l'introduction ou réintroduction de l'espèce dans 4 nouveaux sites. Ces stations sont toutes situées dans le site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation, FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » de part, par la présence d'une bonne partie des stations historiques lorraines d'orpin rougeâtre dans la vallée du Rupt de Mad.

L'ensemble de ces opérations est supervisé par Laurent Godé, responsable de la mission préservation et valorisation des espaces naturels du Parc naturel régional de Lorraine, en partenariat technique et scientifique avec le Pôle Lorrain du futur Conservatoire Botanique du Nord-Est et le Jardin Botanique de Nancy.

Dans ce cadre nous sollicitons une dérogation pour le déplacement de graines et de plants de cette espèce protégée, tel que présenté dans le document ci-joint.

Vous remerciant par avance de votre implication,

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christian GUIRLINGER,
Président du Parc naturel régional de Lorraine,
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est.

P.J. :

- 1 formulaire Cerfa
- 1 programme d'actions

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Laurent Godé - Chef du service Biodiversité et milieux naturels du PNRL
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° N°25 Rue RUE DU QUAI / BP 35
 Commune PONT A MOUSSON
 Code postal 54702
 Nature des activités : Connaissance et protection du patrimoine naturel
 Qualification : expert du CSRPN - Chef du service protection et valorisation du patrimoine
 naturel du Parc naturel régional de Lorraine

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Sedum rubens- Orpin rougeâtre	12	12 pieds soit 3.5 % de la population pour le déplacement + graines sur 20% des pieds (soit sur une trentaine de pieds)
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : protection d'espèces dans le cadre d'un projet européen de coopération transfrontalière INTERREG VA nommé
 « Pierre sèche dans la Grande Région » et du site natura 2000 FR4100161, « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »
 Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : ..juin à septembre 2021..pour le prélèvement et jusqu'à septembre 2023 pour transfert
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
..... cf dossier joint

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : ..cf dossier joint.....

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : ..cf dossier joint.....

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : ..cf dossier joint.....

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : **BTS Horticole**

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ..**Grand-Est**.....

Départements : ..**Meurthe-et-Moselle (54)**... pour le prélèvement et **57** pour une des stations de transfert.....

Cantons :

Communes : ..**Orville + Arnaville + Rembercourt sur Mad + Novéant sur Moselle**.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ..cf dossier joint.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : ..**compte-rendu de l'opération en fin d'année envoyé à la DREAL Grand-Est et au comité de pilotage Natura 2000 ainsi qu'aux propriétaires des sites implantés**.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..**Pont-à-Mousson**.....
le ..**10 mars 2021**.....
Votre signature